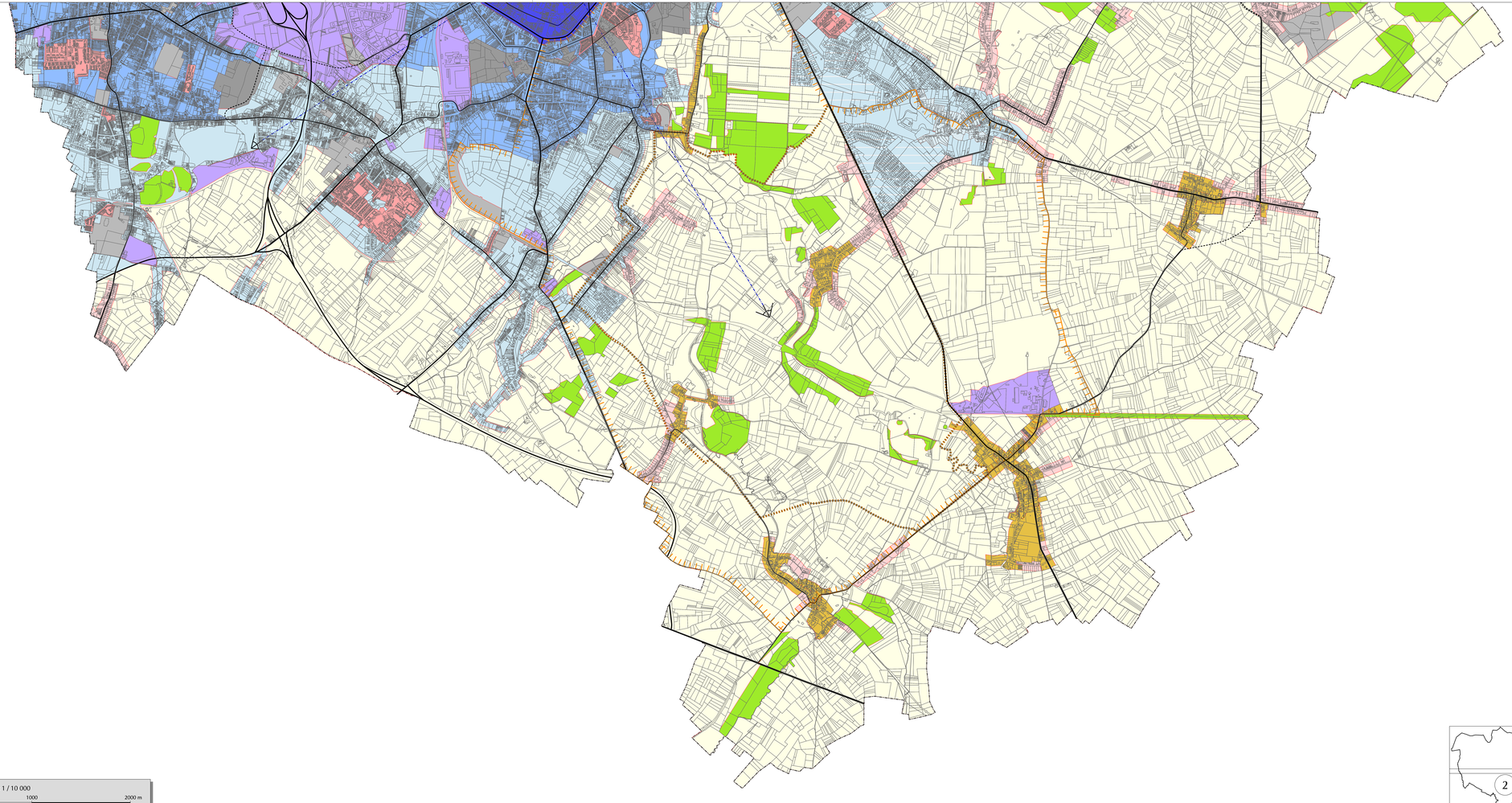

Echelle : 1 / 10 000

N

500 0 500 1000 2000 m

Fond de plan : PLI

REGION WALLONNE

VILLE DE MONS

REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

CARTE DES AIRES D'APPLICATION DU REGLEMENT

(CARTE 2 / 2)

FEVRIER 2006

AUTEUR DE PROJET

COOPARCH-R.U.
Architecture Recherche Urbanisme

SOCIETE COOPERATIVE
ARCHITECTURE - RECHERCHE - URBANISME
CHAUSSEE DE WAVRE, 1850 B-1160 BRUXELLES
TEL : + 32 (02) 556 05 20 - FAX : + 32 (02) 556 05 89
E-MAIL(S) OFFICE : coopar@coopar.be

Jean de SALLE, Administrateur délégué

LEGENDE

GENERALITES

PARCELLAIRE CADASTRAL

TERRITOIRE DU CENTRE

AIRE A, DU CENTRE HISTORIQUE
LES PRESCRIPTIONS DU TERRITOIRE 'A' S'APPLIQUENT SUR UNE PROFONDEUR DE :
30 METRES D'IL S'AGIT DE RUES.
50 METRES D'IL S'AGIT DE BOULEVARDS OU DE PLACES.

TERRITOIRE DE LA PREMIERE COURONNE

AIRE B, DE LA PREMIERE COURONNE

TERRITOIRE DE LA SECONDE COURONNE

AIRE C1, DE LA SECONDE COURONNE A HABITAT DENSE

AIRE C2, DE LA SECONDE COURONNE A HABITAT NON DENSE

AIRE C3, C4, C5, DE LA SECONDE COURONNE A HABITAT DENSE

TERRITOIRE HORS AGGLOMERATION URBAINE

AIRE D1, DE CENTRE VILLAGEOIS

AIRE D2, DE VILLAGE

AIRE D5, DE VILLAGE PATRIMONIAL

AIRE D3, D'HABITAT SUBURBAIN

AIRE D4, HORS ZONES URBANISABLES

AUTRES TERRITOIRES

AIRE E : TERRITOIRE A VOCATION INDUSTRIELLE

AIRE F : TERRITOIRE DES ENSEMBLES URBANISTIQUES

AIRE G : TERRITOIRE D'ESPACES BOISES

AIRE H1 : TERRITOIRE DES GRANDS ENSEMBLES A USAGE COLLECTIF DE LA PREMIERE COURONNE

AIRE H2 : TERRITOIRE DES GRANDS ENSEMBLES A USAGE COLLECTIF DE LA SECONDE COURONNE

DIVERS

VOIES STRUCTURANTES PRIMAIRES

VOIES STRUCTURANTES PRIMAIRES EN PROJET OU A L'ETUDE (TRACE APPROXIMATIF)

VOIES STRUCTURANTES SECONDAIRES

VOIES STRUCTURANTES SECONDAIRES EN PROJET OU A L'ETUDE (TRACE APPROXIMATIF)

VOIES STRUCTURANTES COLLECTEURS DE QUARTIER

VOIES STRUCTURANTES COLLECTEURS DE QUARTIER EN PROJET OU A L'ETUDE (TRACE APPROXIMATIF)

PERIMETRE DES VALLEES

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DES MINIERES NEOLITHIQUES DE SPIENNES

VUE STRUCTURANTE